

Rapport statistique annuel
Services de garderie

2015-2016

Exercice clos
le 31 mars 2016

Table des matières

SERVICES À LA PETITE ENFANCE	3
PROFIL DES SERVICES DE GARDERIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK	
Installations et espaces réglementés	4
Type d'installation	5
Ouverture et fermeture d'installations	6
À but lucratif et sans but lucratif	7
Espaces dans les services de garderie par catégorie d'âge	8
Espaces dans les services de garderie par district scolaire	9
Espaces dans les services de garderie par catégorie d'âge et par district scolaire	10
Langue utilisée selon les installations	11
Cout moyen estimatif des services de garderie	12
Cout moyen estimatif des services de garderie par secteur	13
Cout moyen estimatif des services de garderie par district scolaire	14
SOUTIEN FINANCIER À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ	
Profil de la formation reconnue	15
Profil du personnel – Situation relative à la formation	16
Profil du personnel – Situation relative à la formation par secteur	17
Rémunération du personnel avec formation	18
Rémunération du personnel sans formation	19
Profil des membres du personnel formés	20
Profil des membres du personnel non formés	21
Taux de roulement du personnel	22
PROGRAMME D'ASSISTANCE AUX SERVICES DE GARDERIE	
Tarifs journaliers maximaux	23
Degré d'utilisation	23
INDICATEURS DE RENDEMENT DE LA DÉLIVRANCE DE PERMIS ET DE LA SURVEILLANCE	
Nombre d'installations de garderie par région et par plaintes déposées	24
Nombre de plaintes déposées par district scolaire pour les garderies agréées et non agréées de garderie par région	25
DÉFINITIONS	26

SERVICES À LA PETITE ENFANCE

La Direction des services à la petite enfance assume les fonctions d'élaboration, de conception et de surveillance de tous les programmes et services du ministère destinés à la petite enfance ou offerts en milieu scolaire.

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel de statistiques des services de garderie du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier 2015-2016. Les renseignements qui figurent dans ce rapport donneront au lecteur un aperçu des services de garderie de la province du Nouveau-Brunswick.

Ce rapport dresse le profil des services de garderie du Nouveau-Brunswick pour 2015-2016 et, dans certains cas, présente les données d'exercices financiers précédents afin de permettre au lecteur de suivre les tendances. Il donne un compte rendu des programmes destinés à appuyer les installations de garderie ainsi que les familles et les enfants qui se prévalent de ces services au Nouveau-Brunswick. Le rapport présente également un tableau général des investissements faits par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance dans les services de garderie au cours de la période visée.

Le Programme des services de garderie a pour mission de représenter l'intérêt public sur les questions liées à la sécurité et au développement sain des enfants âgés de 0 à 12 ans qui sont dans une situation de garde non parentale; principalement lorsque leurs parents travaillent, étudient ou suivent une formation. Les services de garderie sont réglementés en vertu de la Partie II de la *Loi sur les services à la famille*, *Règlement 83-85*, et les Normes visant les responsables d'installations de garderie.

Installations et espaces réglementés

Au 31 mars 2016

815 installations

26 851 espaces

Secteur francophone

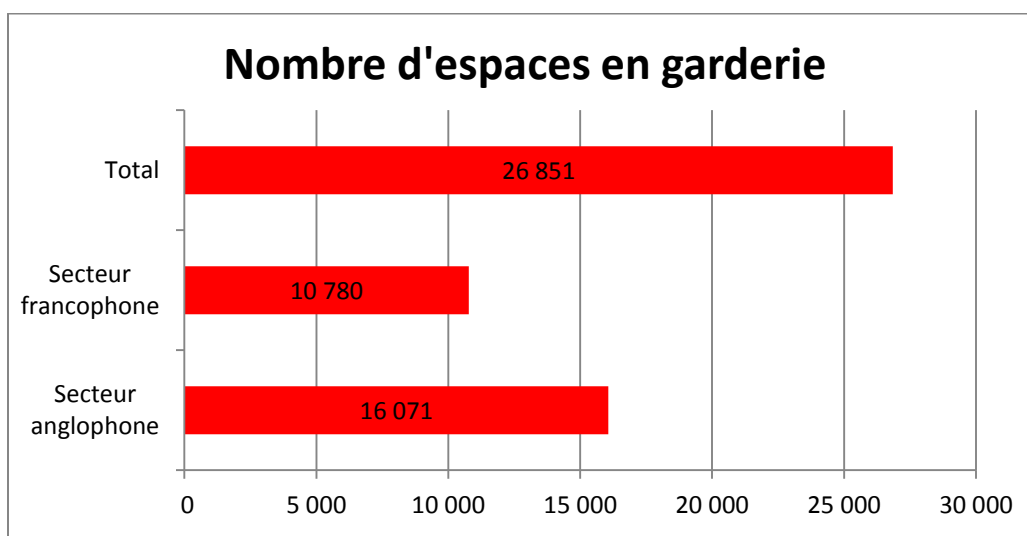
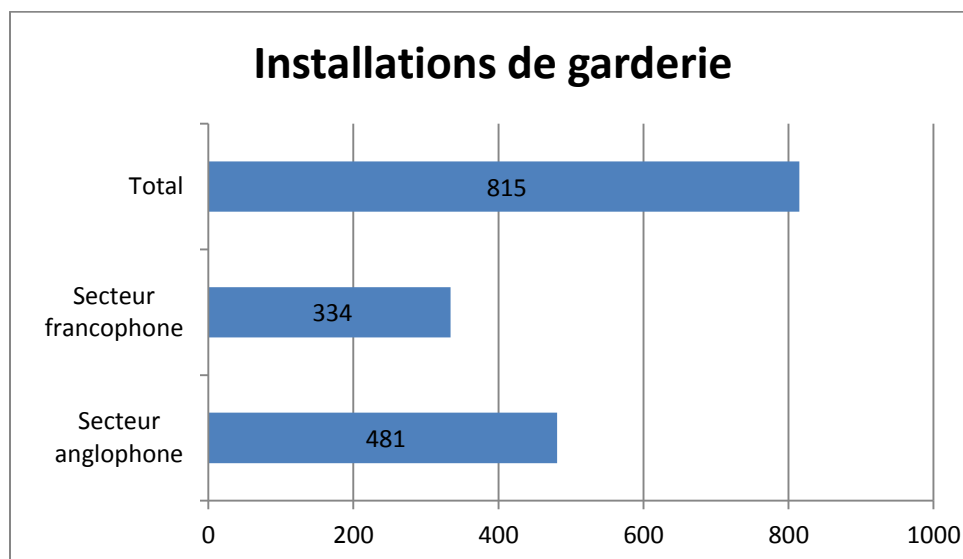
334 installations

10 780 espaces

Secteur anglophone

481 installations

16 071 espaces



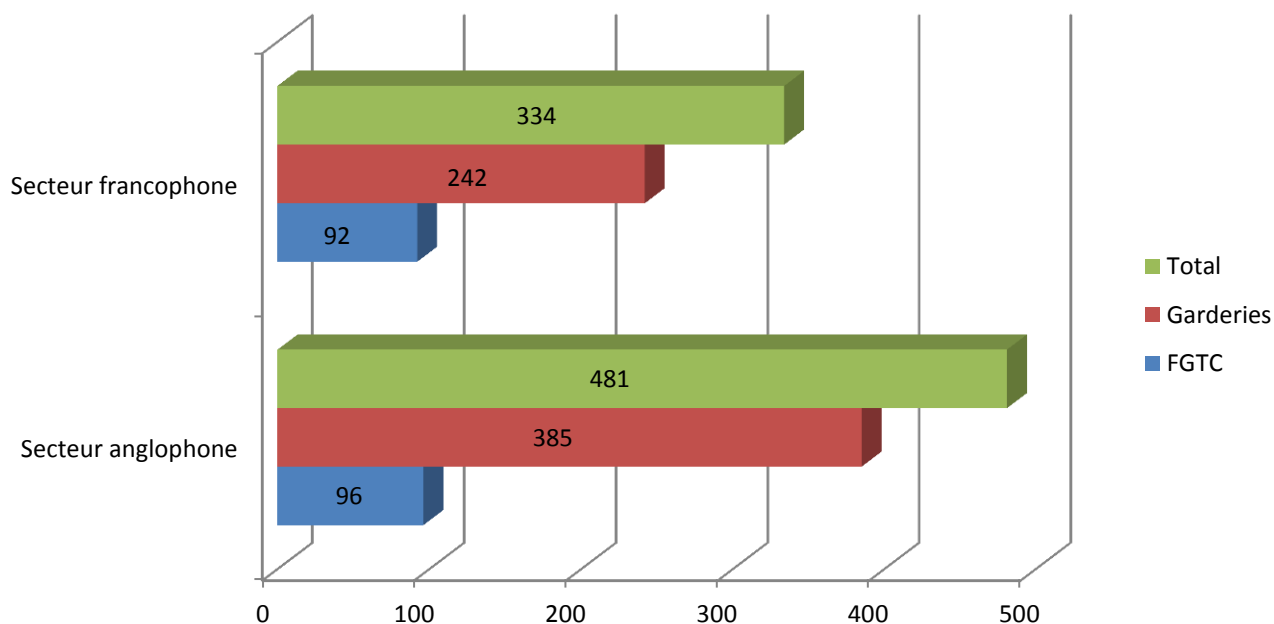
Type d'installation

Au 31 mars 2016

**188 foyers-garderies de type communautaire
627 garderies**

Secteur francophone
**92 foyers-garderies de type
communautaire**
242 garderies

Secteur anglophone
**96 foyers-garderies de type
communautaire**
385 garderies



Ouverture et fermeture d'installations

Au 31 mars 2016

117 ouvertures d'installations

84 fermetures d'installations

Secteur francophone

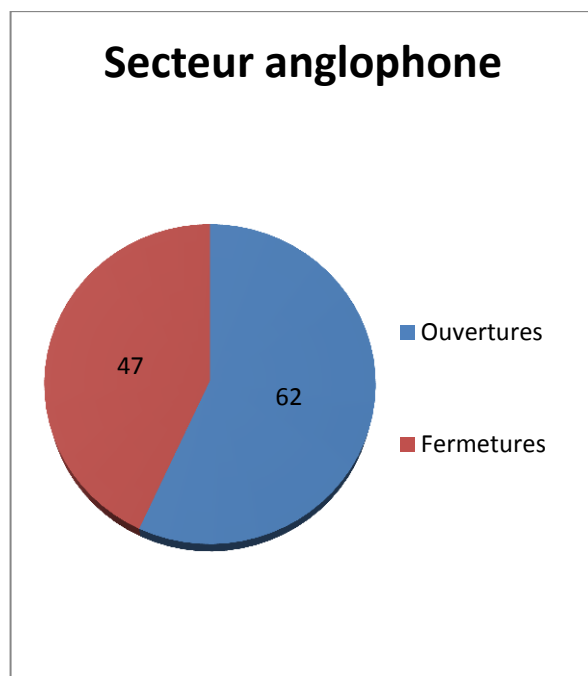
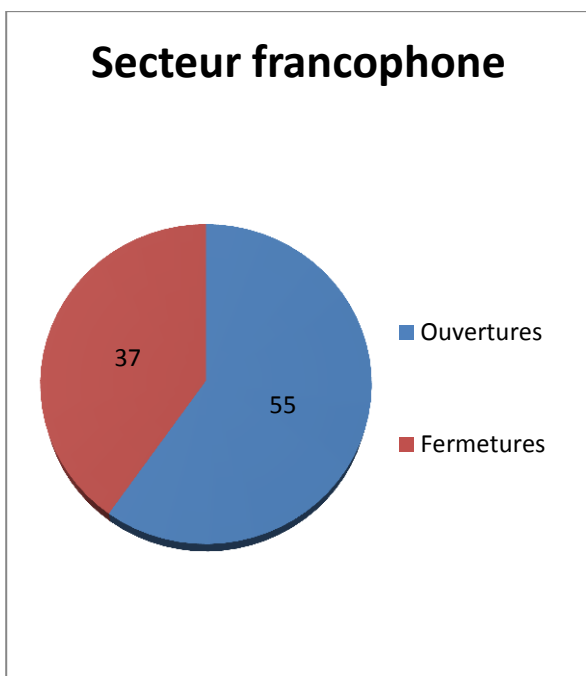
55 ouvertures d'installations

37 fermetures d'installations

Secteur anglophone

62 ouvertures d'installations

47 fermetures d'installations

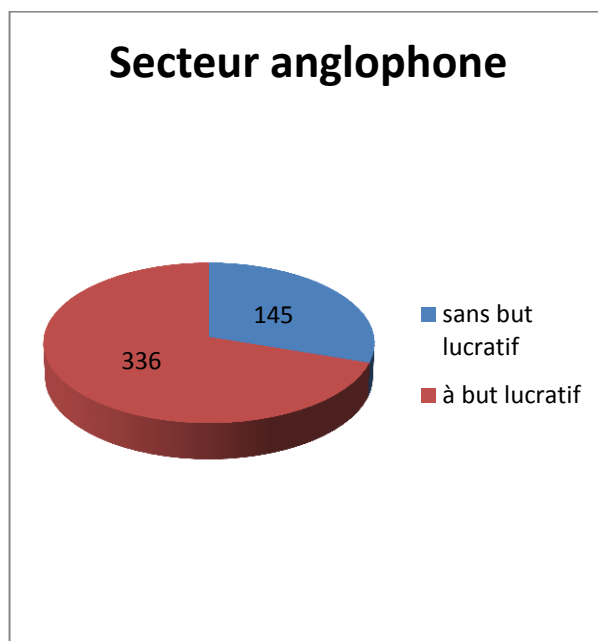
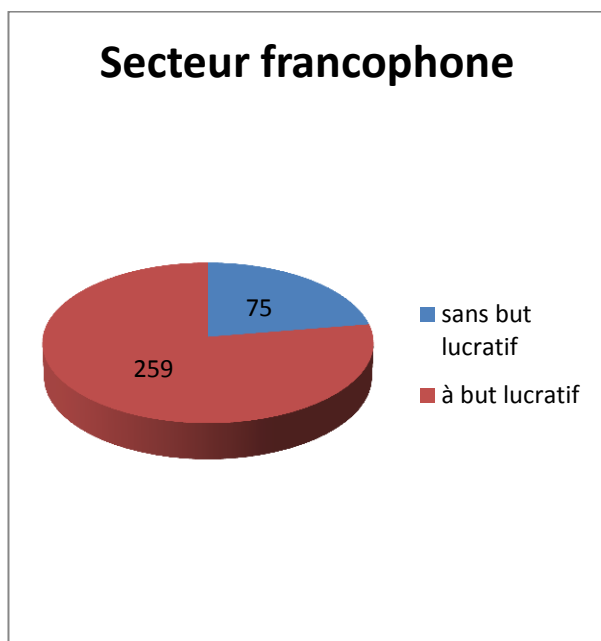


Structure

Au 31 mars 2016
220 installations sans but lucratif
595 installations à but lucratif

Secteur francophone
75 installations sans but lucratif
259 installations à but lucratif

Secteur anglophone
145 installations sans but lucratif
336 installations à but lucratif



Espaces dans les services de garderie par catégorie d'âge

Nombre total estimatif d'espaces disponibles par catégorie d'âge
(Inclut les foyers-garderies de type communautaire)

Au 31 mars 2016

26 851 espaces au total

2 116 espaces pour nourrissons

10 772 espaces pour enfants d'âge préscolaire

13 963 espaces pour enfants d'âge scolaire

Secteur francophone

10 780 espaces au total

846 espaces pour nourrissons

4 102 espaces pour enfants d'âge
préscolaire

5 832 espaces pour enfants d'âge scolaire

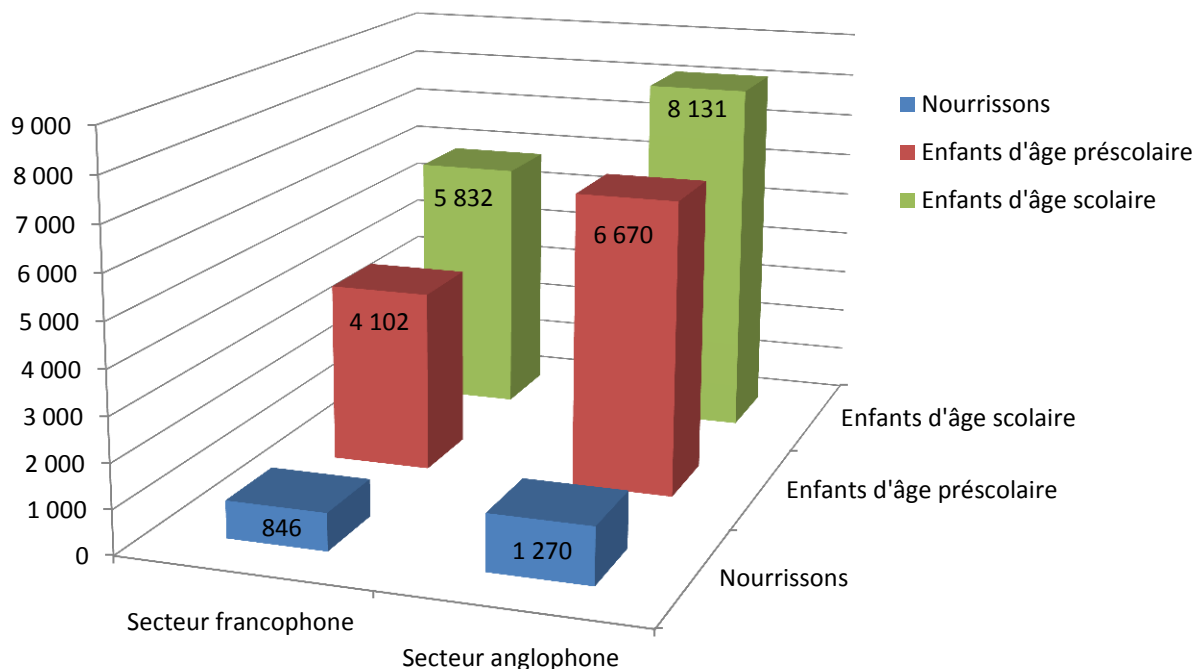
Secteur anglophone

16 071 espaces au total

1 270 espaces pour nourrissons

6 670 espaces pour enfants d'âge
préscolaire

8 131 espaces pour enfants d'âge scolaire

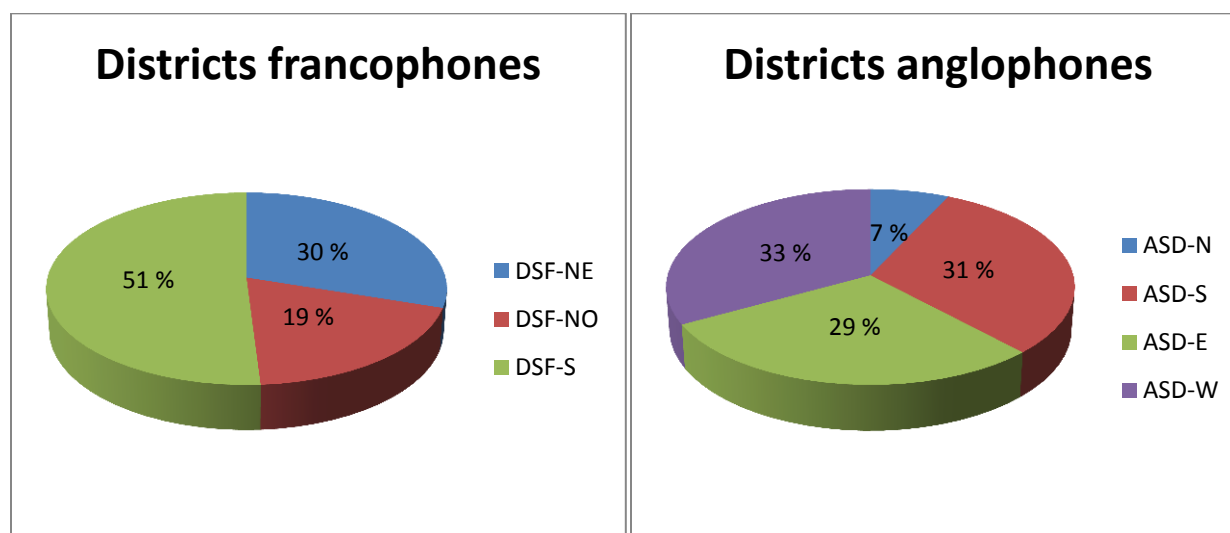


Espaces dans les services de garderie par district scolaire

Nombre total estimatif d'espaces disponibles par district scolaire
(Inclut les foyers-garderies de type communautaire)

Au 31 mars 2016

District scolaire francophone Nord-Est (DSF-NE) :	3 265
District scolaire francophone Nord-Ouest (DSF-NO) :	1 999
District scolaire francophone Sud (DSF-S) :	5 516
Anglophone School District North (ASD-N):	1 084
Anglophone School District South (ASD-S):	4 938
Anglophone School District East (ASD-E):	4 676
Anglophone School District West (ASD-W):	5 373
Total de nombre d'espaces :	26 851

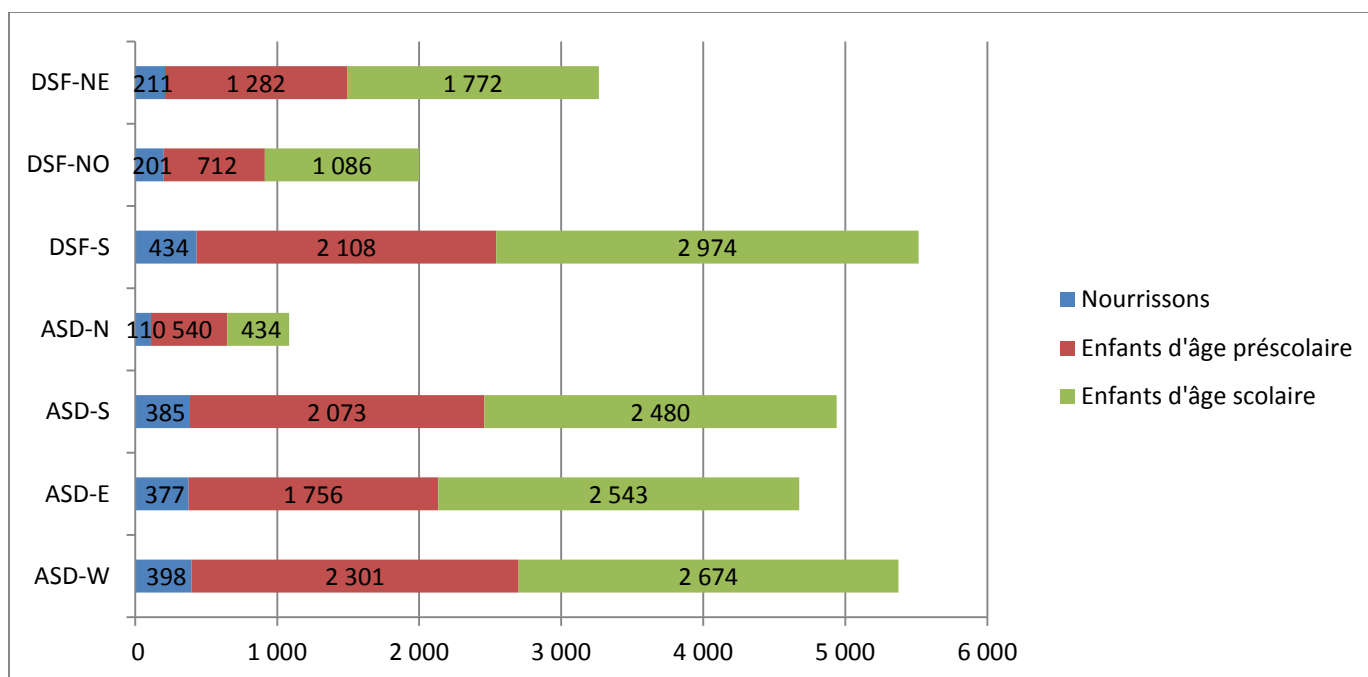


***2012-2013 est la première année au cours de laquelle des renseignements sur les garderies furent disponibles par districts scolaires.*

Espaces dans les services de garderie par catégorie d'âge et par district scolaire

Nombre total estimatif d'espaces disponibles par catégorie d'âge
(Inclut les foyers-garderies de type communautaire)

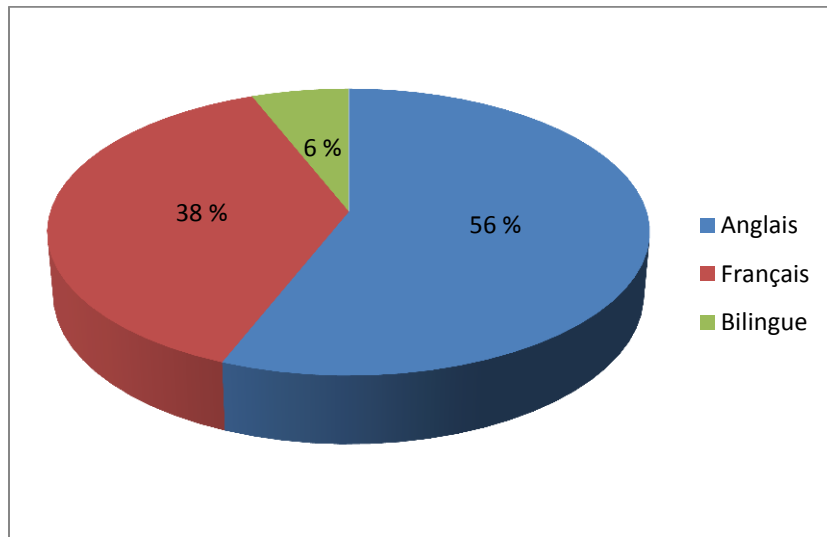
Au 31 mars 2016	DSF-NE	DSF-NO	DSF-S	ASD-N	ASD-S	ASD-E	ASD-W	TOTAL
Nourrissons	211	201	434	110	385	377	398	2 116
Enfants d'âge préscolaire	1 282	712	2 108	540	2 073	1 756	2 301	10 772
Enfants d'âge scolaire	1 772	1 086	2 974	434	2 480	2 543	2 674	13 963
Nombre total d'espaces	3 265	1 999	5 516	1 084	4 938	4 676	5 373	26 851



Langue utilisée par les installations

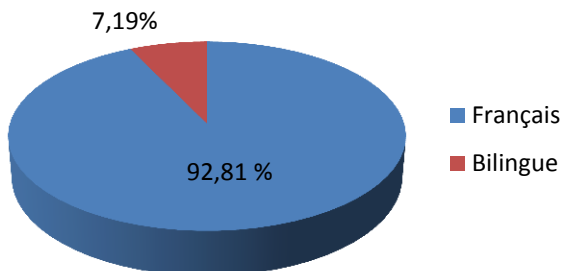
Toutes les installations

38 % français
56 % anglais
6 % bilingue



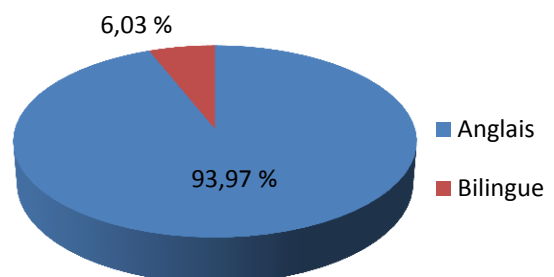
Secteur francophone

92,81 % français
7,19 % bilingue



Secteur anglophone

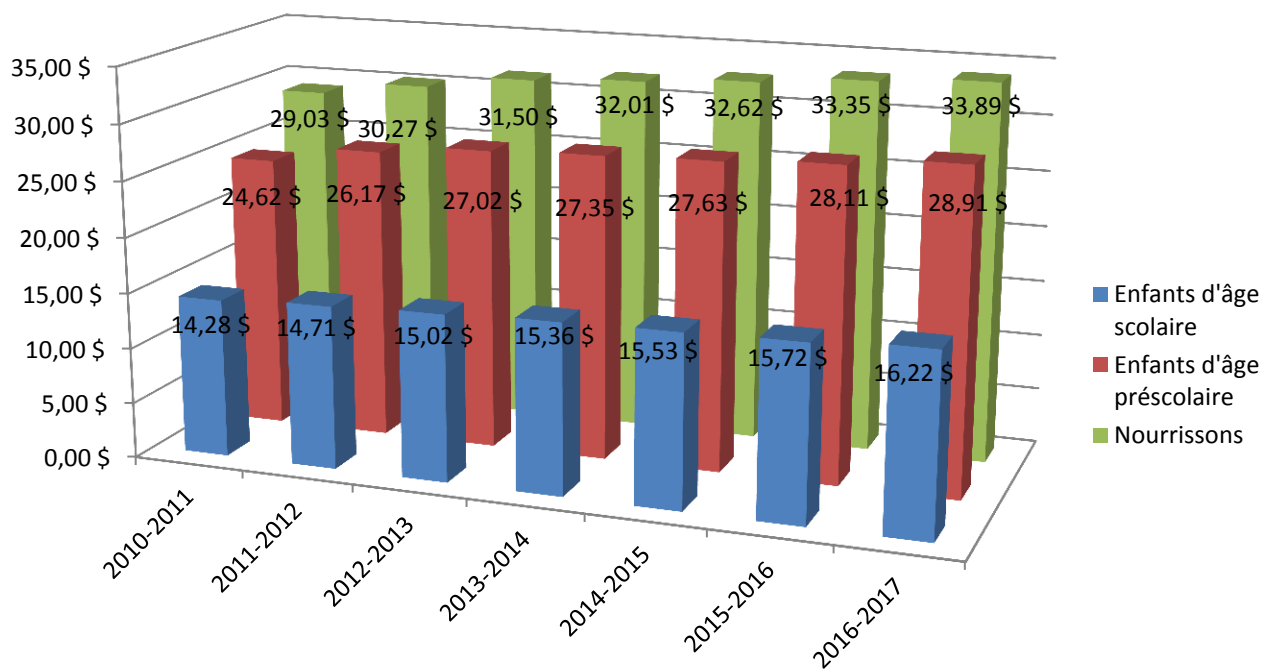
93,97 % anglais
6,03 % bilingue



Cout moyen estimatif des services de garderie (Formulaire d'application du SFAQ)

Cout journalier estimatif des services de garderie à temps plein

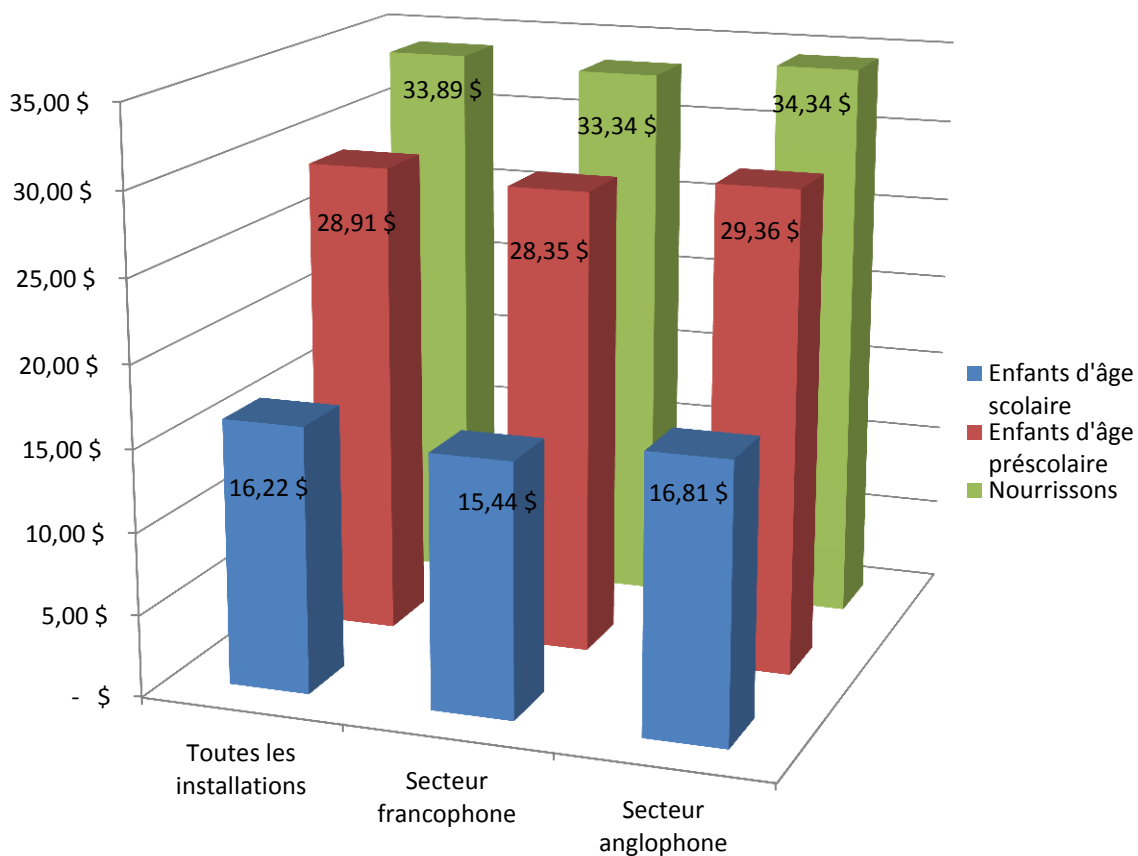
	Mars 10	Mars 11	Mars 12	Mars 13	Mars 14	Mars 15	Mars 16
	10/11 Application SFAQ	11/12 Application SFAQ	12/13 Application SFAQ	13/14 Application SFAQ	14/15 Application SFAQ	15/16 Application SFAQ	16/17 Application SFAQ
Nourrissons	29,03 \$	30,27 \$	31,50 \$	32,01 \$	32,62 \$	33,35 \$	33,89 \$
Enfants d'âge préscolaire	24,62 \$	26,17 \$	27,02 \$	27,35 \$	27,63 \$	28,11 \$	28,91 \$
Enfants d'âge scolaire	14,28 \$	14,71 \$	15,02 \$	15,36 \$	15,53 \$	15,72 \$	16,22 \$



Cout moyen estimatif des services de garderie (Formulaire d'application du SFAQ)

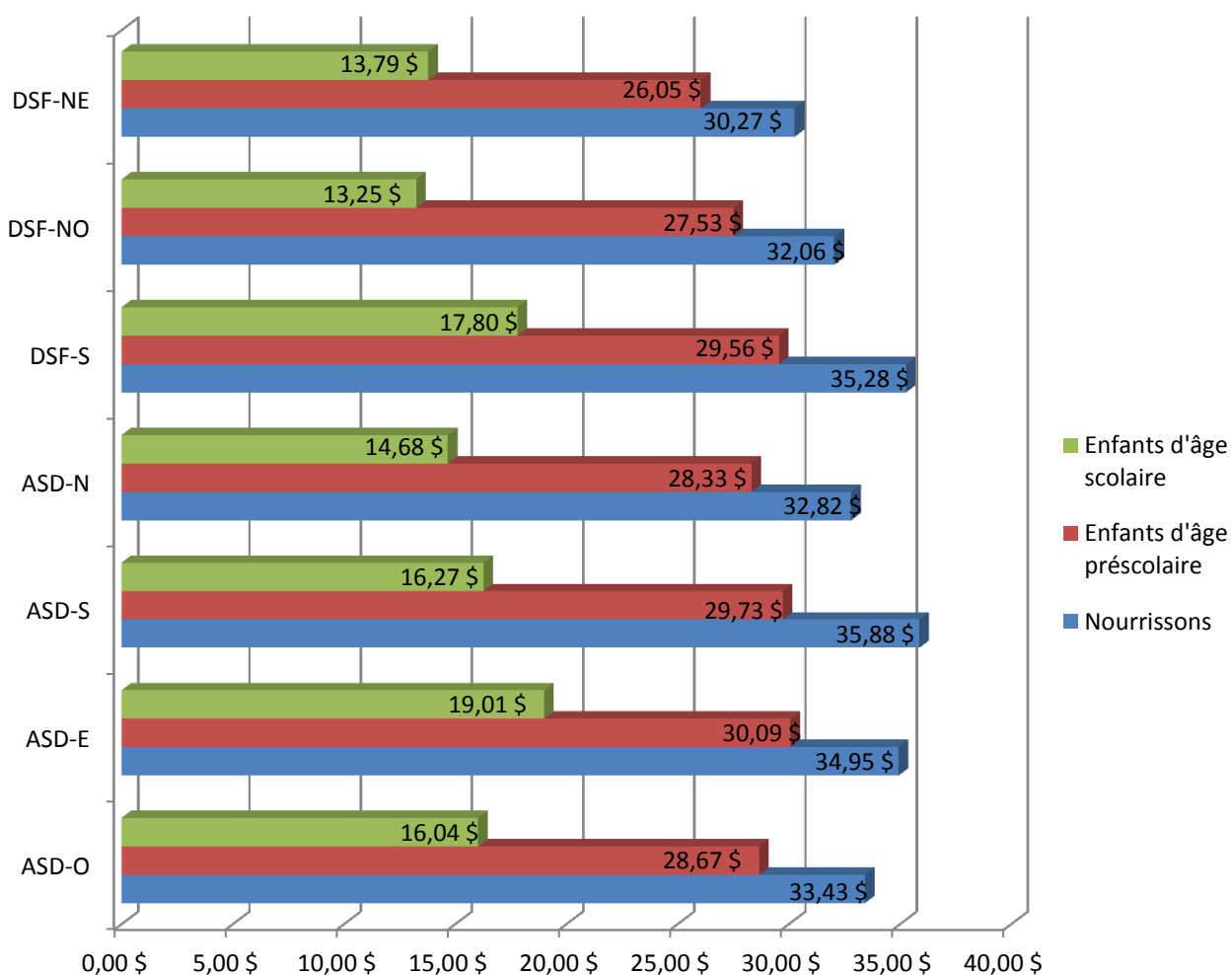
Cout journalier estimatif des services de garderie à temps plein

	Toutes les installations	Secteur francophone	Secteur anglophone
Nourrissons	33,89 \$	33,34 \$	34,34 \$
Enfants d'âge préscolaire	28,91 \$	28,35 \$	29,36 \$
Enfants d'âge scolaire	16,22 \$	15,44 \$	16,81 \$



Cout moyen estimatif des services de garderie par district scolaire

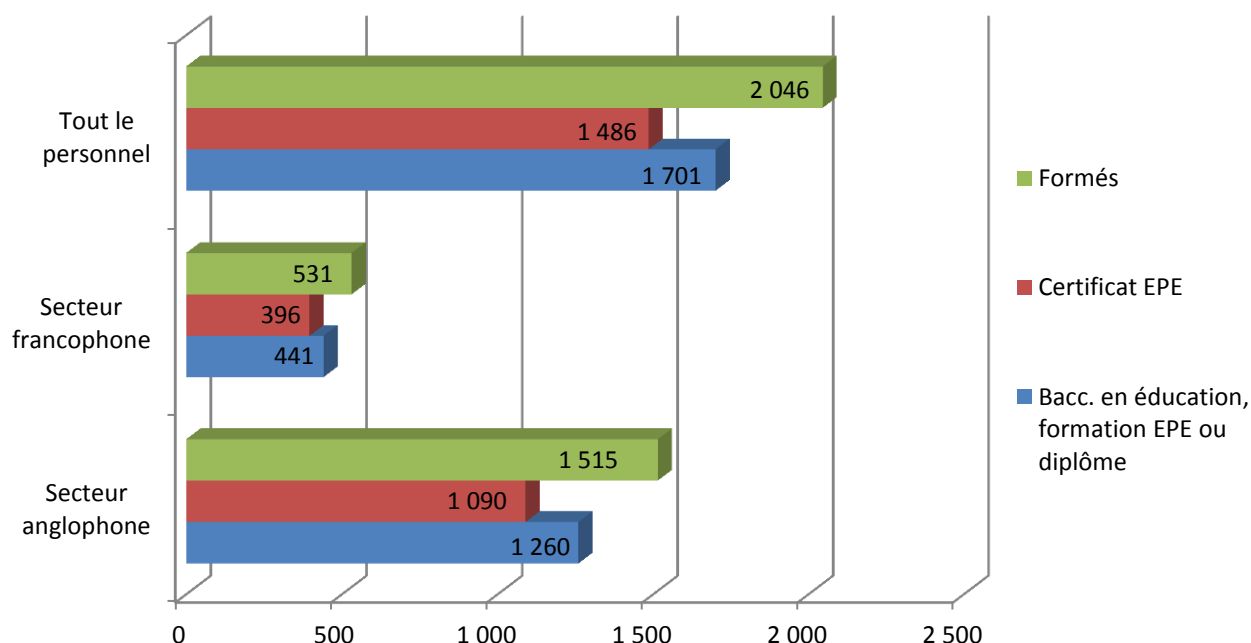
District scolaire	Nourrissons	Enfants d'âge préscolaire	Enfants d'âge scolaire
DSF-NE	30,27 \$	26,05 \$	13,79 \$
DSF-NO	32,06 \$	27,53 \$	13,25 \$
DSF-S	35,28 \$	29,56 \$	17,80 \$
ASD-N	32,82 \$	28,33 \$	14,68 \$
ASD-S	35,88 \$	29,73 \$	16,27 \$
ASD-E	34,95 \$	30,09 \$	19,01 \$
ASD-W	33,43 \$	28,67 \$	16,04 \$



Profil de la formation reconnue en éducation de la petite enfance (EPE)

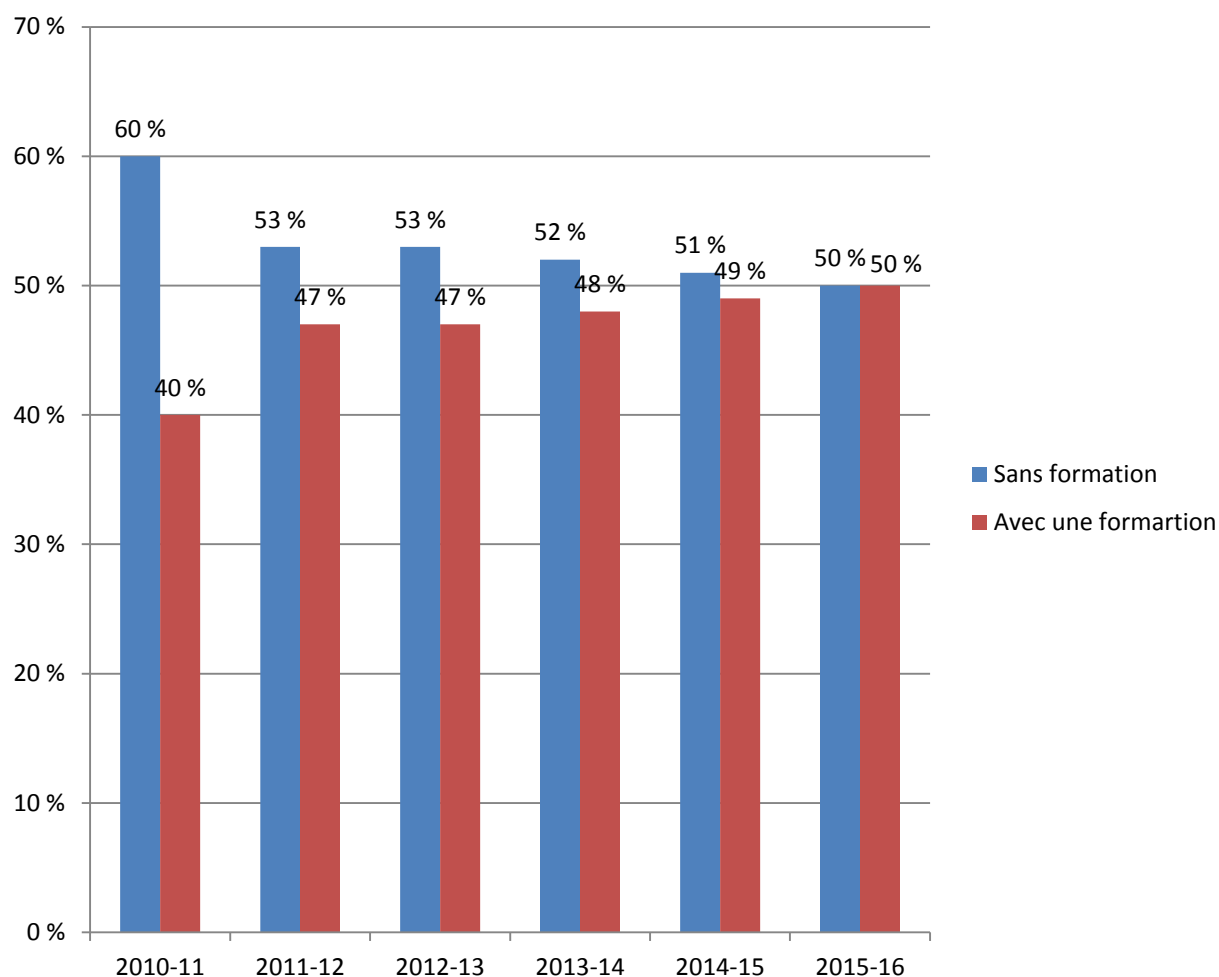
- Des **4 072** éducateurs qui travaillaient dans un service de garderie en 2015-2016 :
 - Environ **2 046 (50%)** éducateurs bénéficiaient de la majoration salariale de **5,00 \$** l'heure pour la « formation reconnue » (leur formation inclut le certificat reconnu en éducation de la petite enfance et les diplômes universitaires dans n'importe quelle discipline).
 - Environ **1 701** éducateurs étaient titulaires d'un baccalauréat en éducation, d'une formation reconnue en éducation de la petite enfance ou d'un diplôme universitaire dans un domaine lié au développement de l'enfant (**42%**).
 - sur ces **1 701** éducateurs, **1 486** d'entre eux étaient titulaires d'un certificat reconnu en éducation de la petite enfance (**36%**).
- Environ **2 026 (50%)** éducateurs n'ont aucune formation et reçoivent une majoration salariale de **3,07 \$** ou **2,75 \$** l'heure.

	Tout le personnel	Secteur francophone	Secteur anglophone
Baccalauréat en éducation, formation reconnue en EPE ou diplôme universitaire dans un domaine lié au développement de l'enfant	1 701	441	1 260
Certificat reconnu en EPE	1 486	396	1 090
Éducateur ayant suivi une « formation reconnue » qui reçoit une majoration salariale de 5,00 \$ l'heure	2 046	531	1 515



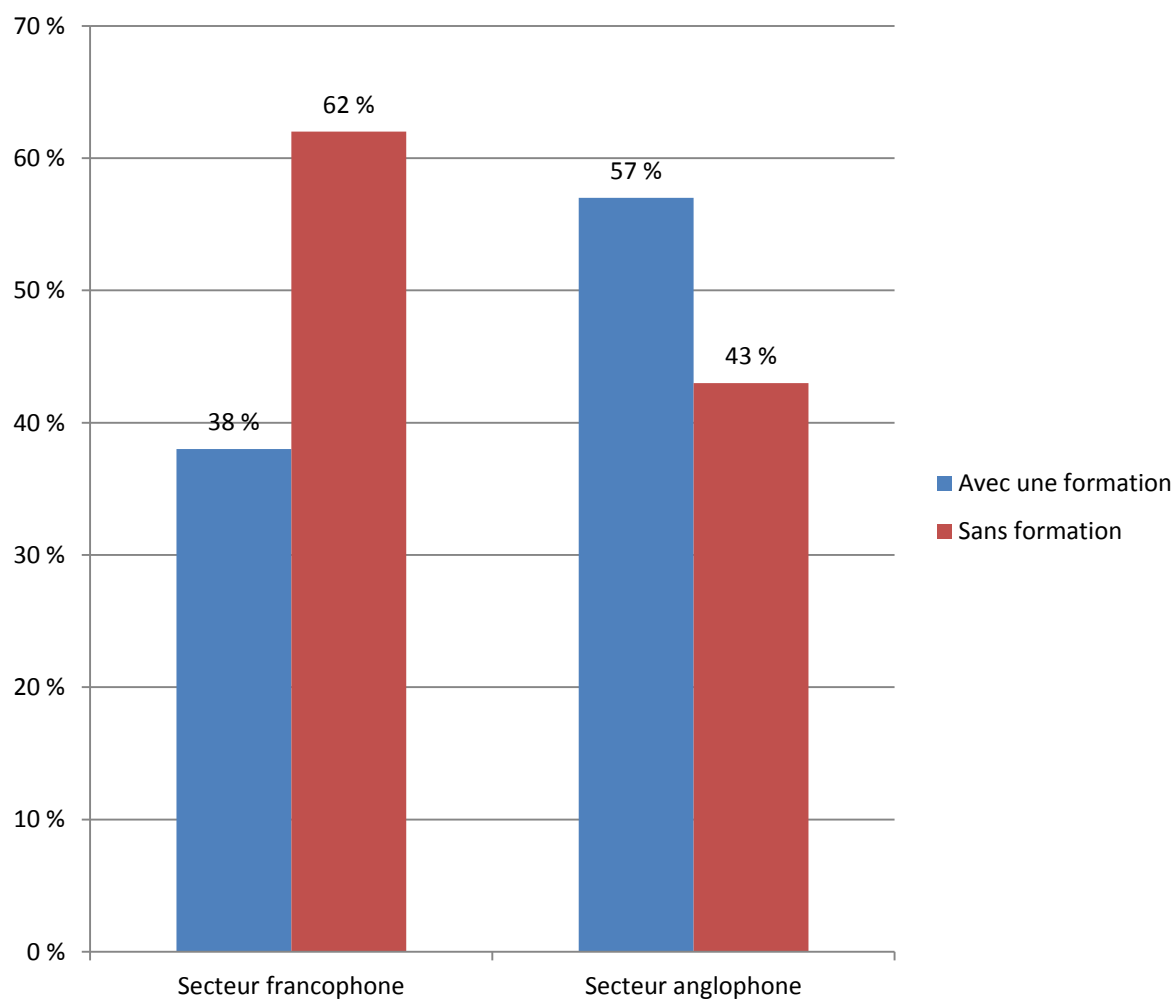
Profil du personnel – Situation relative à la formation

	Au 31 mars 2011	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2015
Nombre d'éducateurs	3 125	3 261	3 365	3 661	3 864	4 072
Avec une formation	1 272 (40 %)	1 547 (47 %)	1 585 (47 %)	1 735 (48%)	1 895 (49%)	2 046 (50%)
Sans formation	1 853 (60 %)	1 714 (53 %)	1 780 (53 %)	1 876 (52%)	1 969 (51%)	2 026 (50%)



Profil du personnel Situation relative à la formation par secteur

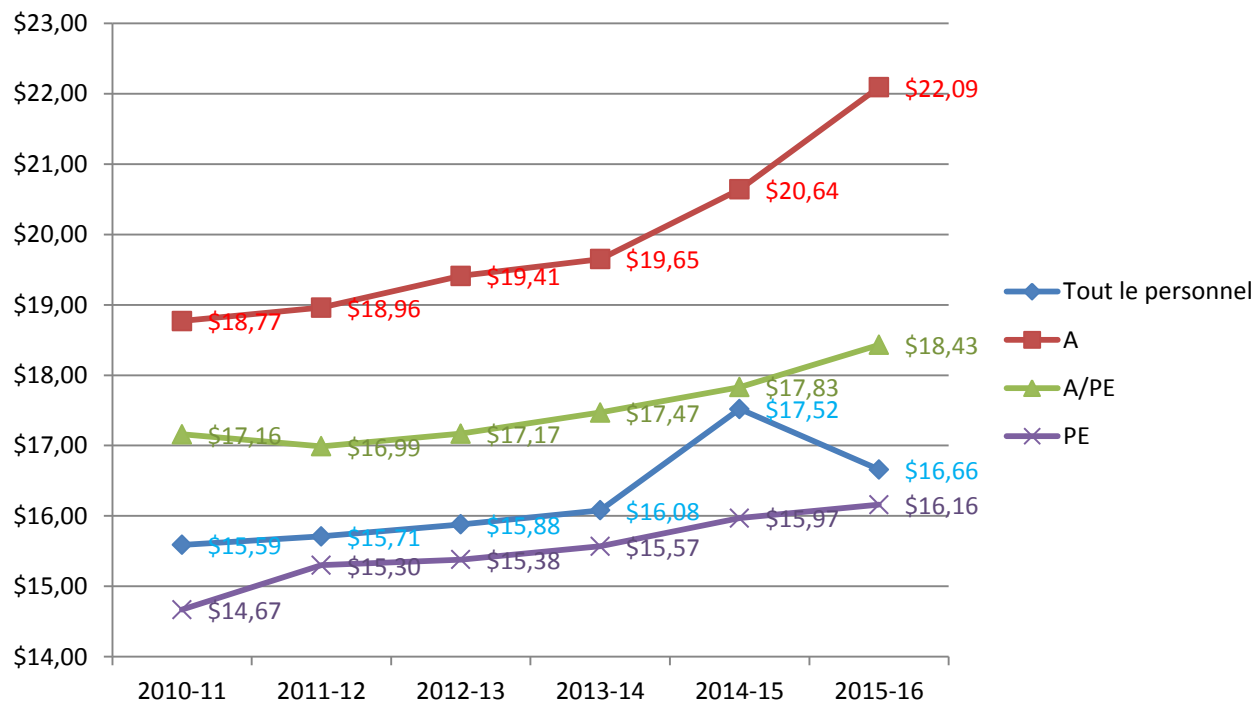
	Secteur francophone	Secteur anglophone
Nombre d'éducateurs	1 404	2 668
Avec une formation	531 (38 %)	1 515 (57 %)
Sans formation	873 (62 %)	1 153 (43 %)



Rémunération du personnel

Salaire horaire moyen du personnel <u>AVEC UNE FORMATION</u>	Au 31 mars 2011	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2016
Tout le personnel admissible	15,59 \$	15,71 \$	15,88 \$	16,08 \$	17,52 \$	16,66 \$
Administrateurs	18,77 \$	18,96 \$	19,41 \$	19,65 \$	20,64 \$	22,09 \$
Administrateurs / personnel d'encadrement	17,16 \$	16,99 \$	17,17 \$	17,47 \$	17,83 \$	18,43 \$
Personnel d'encadrement	14,67 \$	15,30 \$	15,38 \$	15,57 \$	15,97 \$	16,16 \$

Salaire horaire moyen du personnel AVEC UNE FORMATION



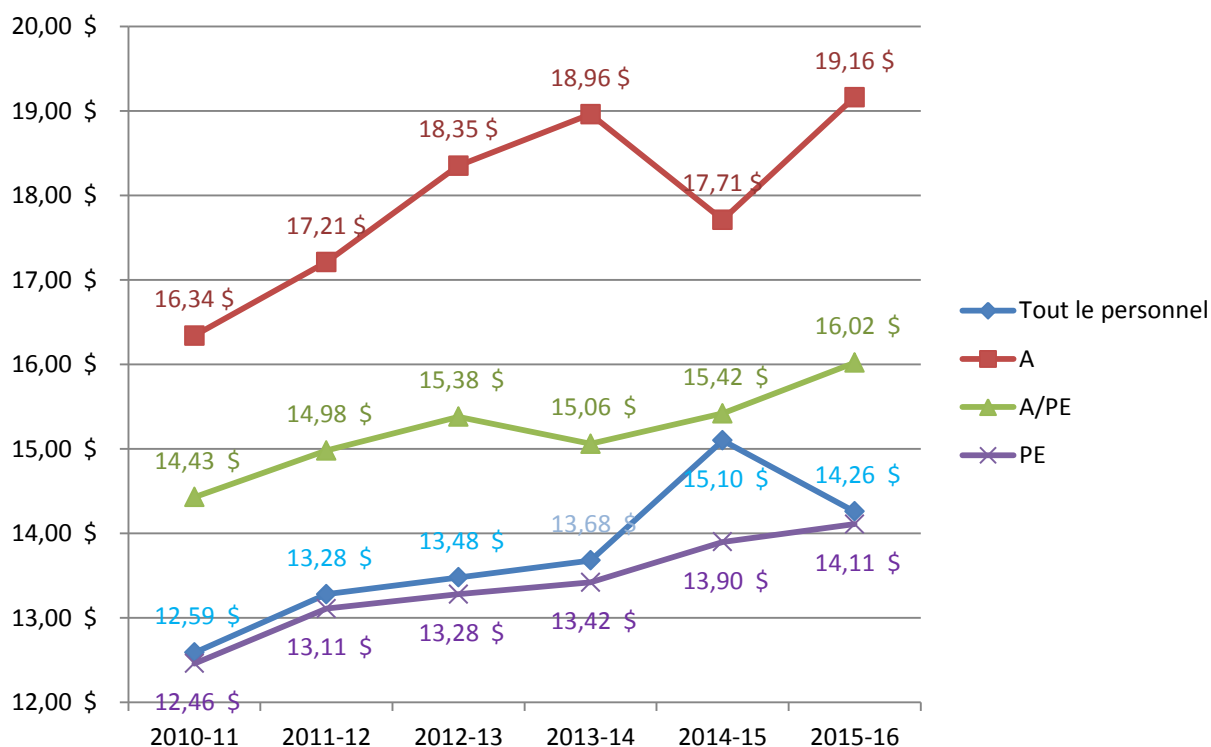
**Le 1^{er} avril 2012, le salaire minimum provincial a augmenté à 10 \$ l'heure.

**Le 31 décembre 2014, le salaire minimum provincial a augmenté à 10,30 \$ l'heure.

Rémunération du personnel

Salaire horaire moyen du personnel <u>SANS FORMATION</u>	Au 31 mars 2011	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2016
Tout le personnel admissible	12,59 \$	13,28 \$	13,48 \$	13,68 \$	15,10 \$	14,26 \$
Administrateurs	16,34 \$	17,21 \$	18,35 \$	18,96 \$	17,71 \$	19,16 \$
Administrateurs et membres du personnel d'encadrement	14,43 \$	14,98 \$	15,38 \$	15,06 \$	15,42 \$	16,02 \$
Membres du personnel d'encadrement	12,46 \$	13,11 \$	13,28 \$	13,42 \$	13,90 \$	14,11 \$

Salaire horaire moyen SANS FORMATION



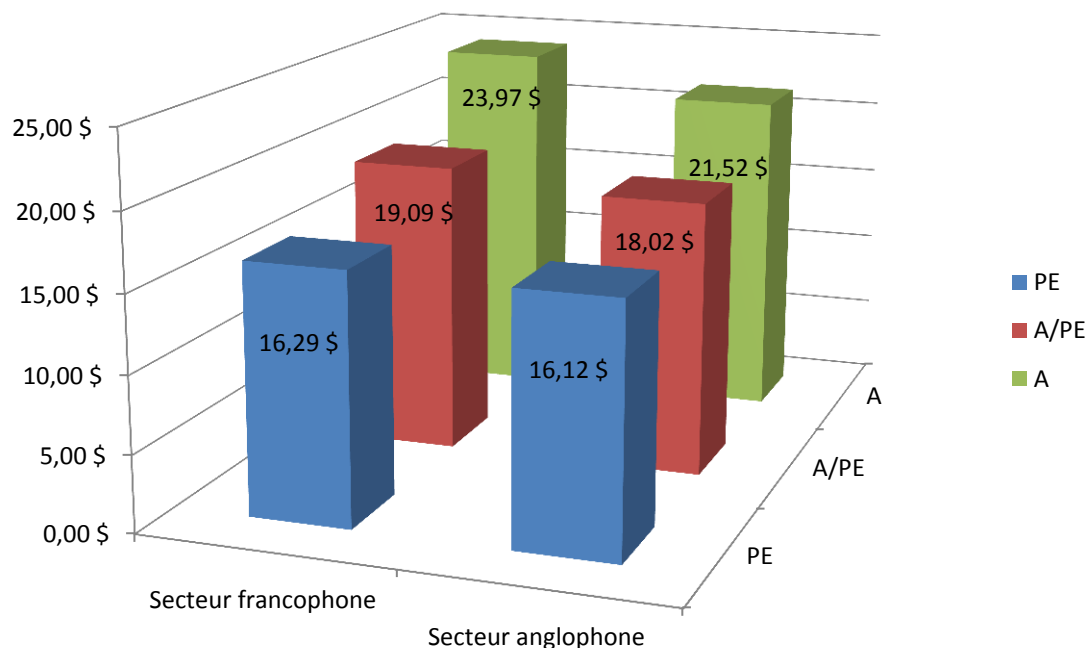
**Le 1^{er} avril 2012, le salaire minimum provincial a augmenté à 10 \$ l'heure.
 **Le 31 décembre 2014, le salaire minimum provincial a augmenté à 10,30 \$ l'heure.

Profil des membres du personnel formé par secteur (2015-2016)

En 2015-2016 (au 31 mars 2016), environ **4 072** éducateurs travaillaient dans les installations de garderie agréées partout en province. Un éducateur peut être employé par plus d'une installation titulaire d'un permis (p, ex, préscolaire et après-classe) et pourrait donc représenter deux postes/éducateurs.

Les salaires horaires moyens incluent les augmentations salariales du SFAQ de 2,75 \$ ou 3,07 \$ l'heure pour les employés n'ayant pas de formation et de 5,00 \$ l'heure pour ceux qui ont suivi une formation.

Salaire horaire du personnel formé	Ensemble du personnel	Secteur francophone	Secteur anglophone
Tout le personnel admissible	16,66 \$	17,11 \$	16,51 \$
Administrateurs	22,09 \$	23,97 \$	21,52 \$
Administrateurs / membres du personnel d'encadrement	18,43 \$	19,09 \$	18,02 \$
Membres du personnel d'encadrement	16,16 \$	16,29 \$	16,12 \$

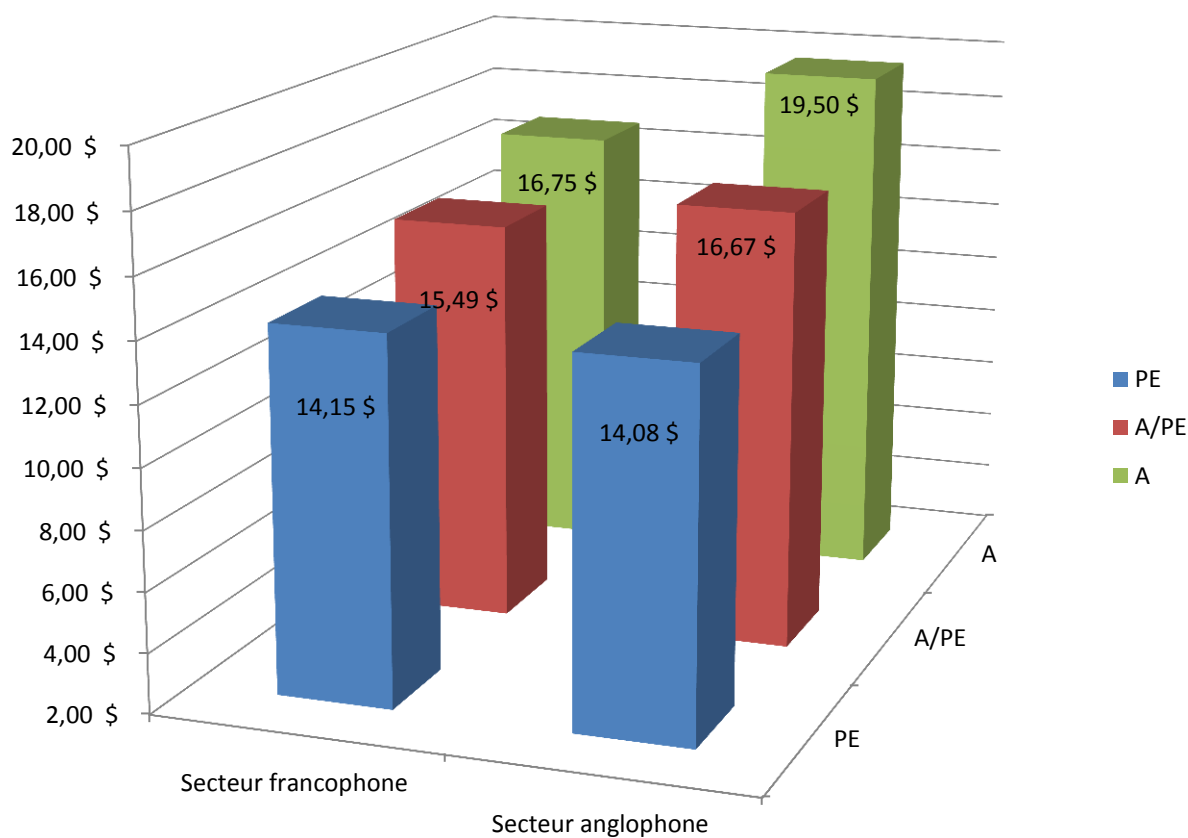


**Le 1^{er} avril 2012, le salaire minimum provincial a augmenté à 10 \$ l'heure.

**Le 31 décembre 2014, le salaire minimum provincial a augmenté à 10,30 \$ l'heure.

Profil des membres du personnel non formé par secteur (2015-2016)

Salaire horaire du personnel non formé	Ensemble du personnel	Secteur francophone	Secteur anglophone
Tout le personnel admissible	14,26 \$	14,26 \$	14,26 \$
Administrateurs	19,16 \$	16,75 \$	19,50 \$
Administrateurs / membres du personnel d'encadrement	16,02 \$	15,49 \$	16,67 \$
Membres du personnel d'encadrement	14,11 \$	14,15 \$	14,08 \$



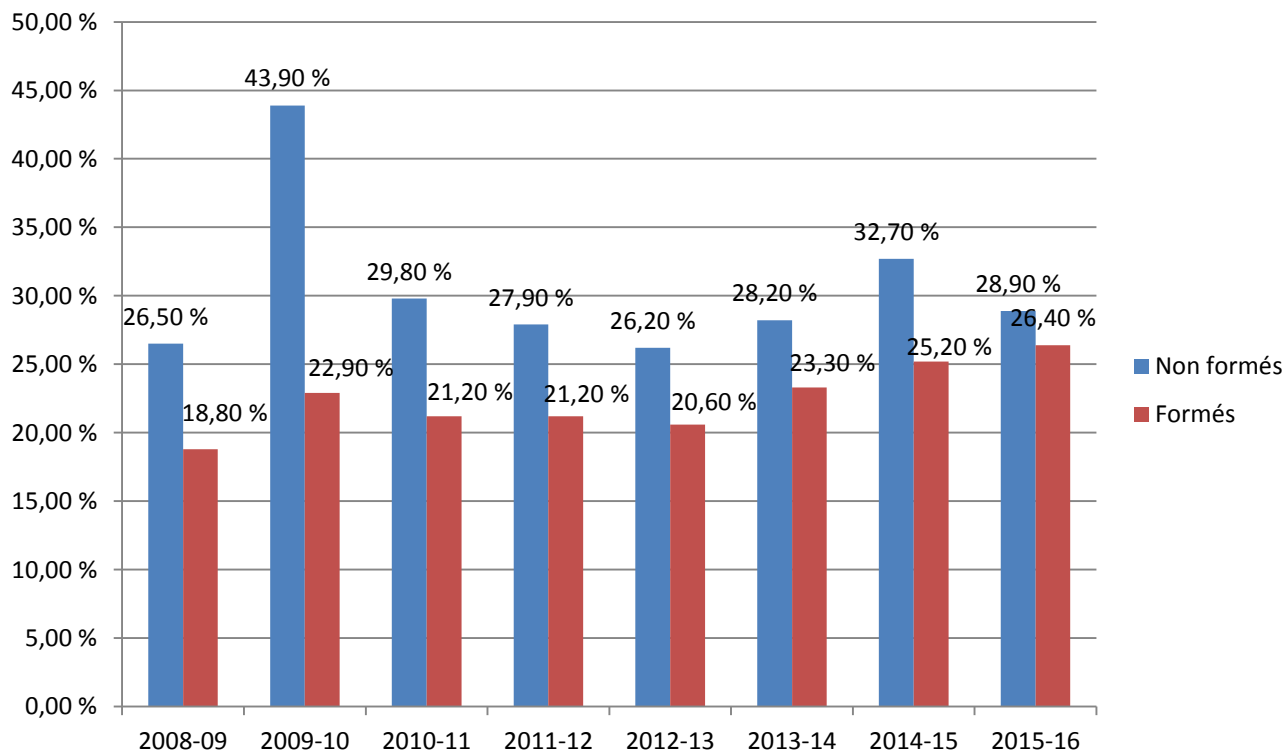
**Le 1^{er} avril 2012, le salaire minimum provincial a augmenté à 10 \$ l'heure.

**Le 31 décembre 2014, le salaire minimum provincial a augmenté à 10,30 \$ l'heure.

Taux de roulement du personnel 2009-2016

Année	Total du nombre de départ des employés	Pourcentage	Nombre de départs des employés formés	Pourcentage	Nombre de départs des employés non formés	Pourcentage
2008-2009	901	26,5 %	213	18,8 %	688	26,5 %
2009-2010	1 018	26,7 %	342	22,9 %	676	43,9 %
2010-2011	1 048	26,3 %	347	21,2 %	701	29,8 %
2011-2012	1 012	24,7 %	409	21,2 %	603	27,9 %
2012-2013	980	23,5 %	415	20,6 %	565	26,2 %
2013-2014	1 144	25,8 %	502	23,3 %	642	28,2 %
2014-2015	1 482	29,2 %	611	25,2 %	871	32,7 %
2015-2016	1 246	27,6 %	600	26,4 %	646	28,9 %

**Ensemble du personnel des secteurs francophones et anglophones excluant le personnel de relève.*



PROGRAMME D'ASSISTANCE AUX SERVICES DE GARDERIE

Le programme d'assistance aux services de garderie est conçu pour aider les familles néo-brunswickoises à obtenir les meilleurs services de garderie possible pour leurs enfants. Celui-ci offre une aide financière aux parents ou aux tuteurs pour que leurs enfants aient accès à une installation de garderie agréée. Si les parents ou les tuteurs n'ont pas accès à un tel service parce qu'ils travaillent le soir, la nuit ou la fin de semaine ou qu'il n'y a pas d'installation agréée dans leur voisinage, ils peuvent se prévaloir du Service alternatif de garde d'enfants pour obtenir des services de garderie privés.

Tarifs journaliers maximaux

En octobre 2014

- Nourrisson – **28,50 \$ par jour**
- Préscolaire – **24,25 \$ par jour**
- Âge scolaire – **12,75 \$ par jour**

Degré d'utilisation

- En 2015-2016, **6 007 enfants** fréquentant des installations de garderie agréées ont bénéficié du Programme d'assistance aux services de garderie.

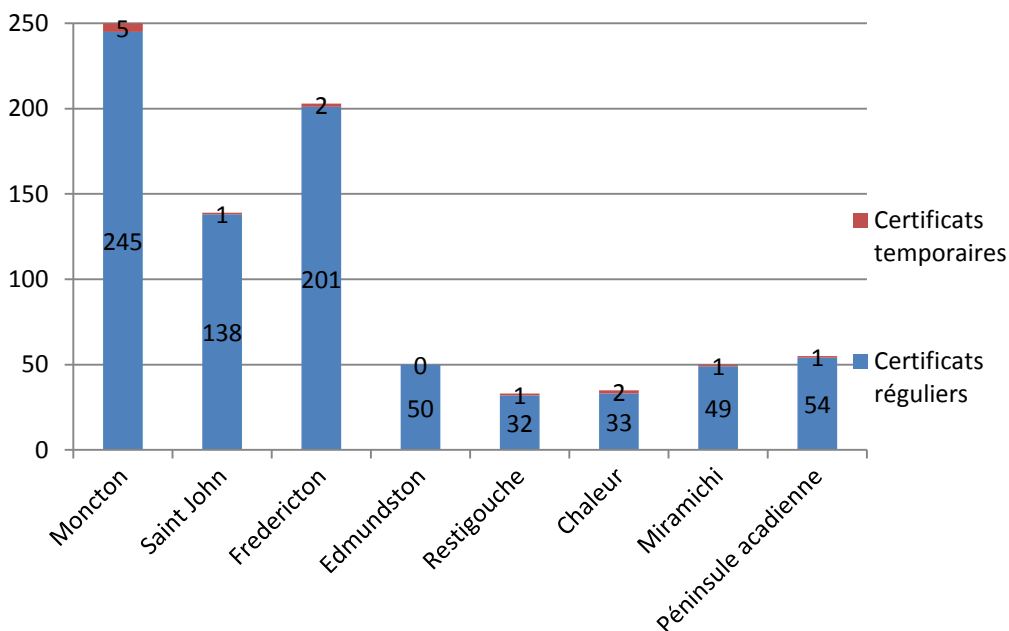
INDICATEURS DE RENDEMENT DE LA DÉLIVRANCE DE PERMIS ET DE LA SURVEILLANCE

Au Nouveau-Brunswick, il est obligatoire d'avoir un certificat d'agrément pour exploiter une installation de garderie. Les certificats d'agrément sont délivrés pour une période de douze mois. Toutefois, dans certaines situations précises, un certificat d'agrément temporaire pourrait être accordé pour une période n'excédant pas six mois.

Il incombe aux coordonnateurs des Services à la petite enfance d'approuver les agréments et de surveiller les installations de garderie, de donner suite aux plaintes et d'offrir un soutien en matière de programme. Le processus d'agrément et de renouvellement permet d'assurer le respect des normes minimales en matière de santé, de sécurité et de bien-être des jeunes enfants en situation de garde non parentale.

Le tableau ci-dessous indique le pourcentage moyen annuel des installations qui ont un certificat d'agrément valide, par région. Une installation détentrice de ce type de certificat a été inspectée et s'est conformé au Règlement sur les services de garderie (83-85) avant la date d'expiration du certificat actuel.

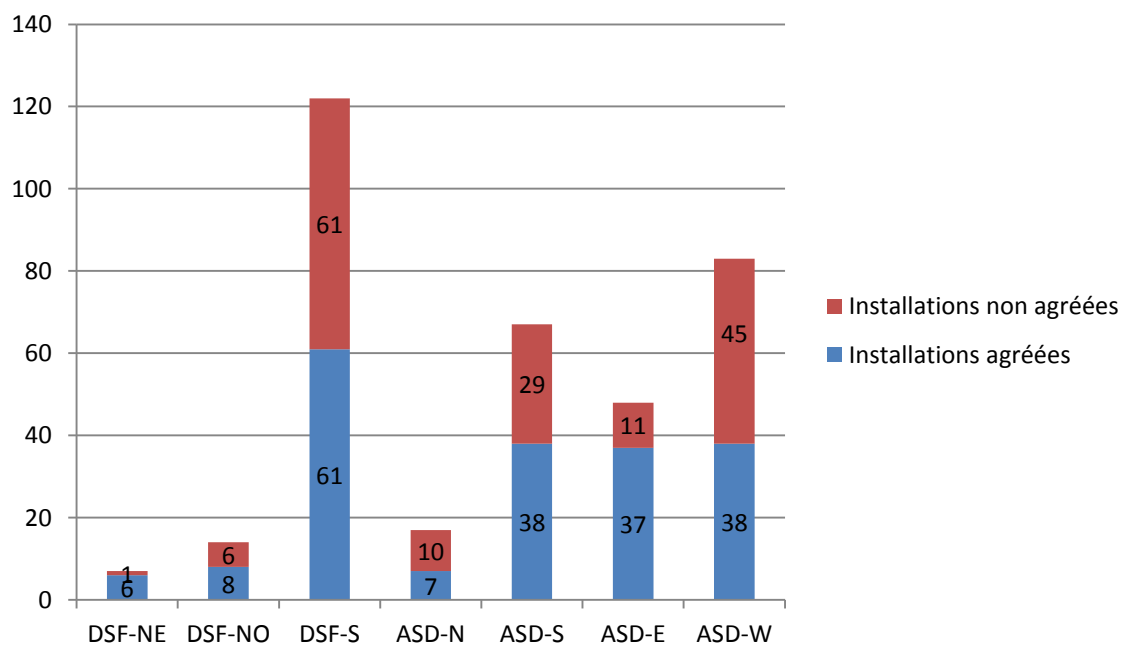
Nombre moyen de certificats réguliers et temporaires par région 2015-2016



** Ce tableau est basé sur la charge de travail distribuée par région et non sur la location physique du service de garderie.

Nombre de plaintes déposées par district scolaire pour les garderies agréées et non agréées en 2015-2016

Ce tableau représente le nombre de plaintes déposées durant l'année fiscale 2015-2016.



DÉFINITIONS

« **Administrateur** » désigne toute personne nommée par un exploitant pour diriger sur place les activités quotidiennes d'une installation de garderie, Cette personne peut également être propriétaire de l'installation et porter le titre exploitant, de directeur ou de gestionnaire.

« **Administrateur / membre du personnel d'encadrement** » désigne une personne qui est « administratrice » de l'installation et qui consacre soixante-quinze pour cent (75 %) ou plus de son temps dans une garderie à dispenser directement des services de garderie à des enfants, **Un exploitant d'un foyer-garderie de type communautaire serait considéré comme un « administrateur et membre du personnel d'encadrement ».**

« **Catégories d'âge** »: désigne les services de garderie répartis en trois types de programmes destinés à des groupes d'enfants différents:

- Nourrisson – enfant âgé de moins de deux ans
- Enfant d'âge préscolaire – enfant de deux ans et plus qui n'est pas encore inscrit à la maternelle
- Enfant d'âge scolaire – enfant inscrit à l'école

« **Agréé** » désigne une installation de garderie qui a reçu du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance un certificat autorisant son exploitation.

« Installations **de garderie** » désigne à la fois une garderie et un foyer-garderie de type communautaire.

« **Foyer-garderie de type communautaire** » désigne un foyer où des services de garderie sont dispensés à un nombre maximal de six enfants âgés de 0 à 12 ans.

« **Garderie** » désigne une installation où des services de garderie sont dispensés à sept enfants ou plus de différents groupes d'âge (de 0 à 12 ans).

« **Service de garderie** » désigne les soins et la surveillance d'un enfant pour une période de moins de vingt-quatre heures dans une installation de garderie.

« **Employés admissibles** » désigne les membres du personnel d'encadrement, les administrateurs et membres du personnel d'encadrement, les administrateurs sur place et le personnel de relève.

« **Employé** » désigne une personne qui effectue un travail pour un employeur ou lui fournit des services en échange d'un salaire.

« **Membre du personnel d'encadrement** » désigne : a) un exploitant ou b) une personne employée dans une installation de garderie et qui consacre soixante-quinze pour cent (75 %) ou plus de son temps dans une garderie à dispenser directement des services de garderie à des enfants, Il s'agit d'un poste permanent.

« **Formation reconnue en éducation de la petite enfance** » désigne l'achèvement d'une formation en éducation de la petite enfance au moyen d'un programme ou dans une installation d'enseignement et qui est reconnue par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

« **Membre du personnel de relève** » désigne une personne qui est en disponibilité, qui est embauchée à titre occasionnel ou qui travaille des heures irrégulières pour remplacer un membre du personnel d'encadrement permanent travaillant à temps plein ou à temps partiel qui ne peut travailler pour quelque raison que ce soit.

« **Rémunération** » désigne l'argent versé à un employé pour un travail exécuté, habituellement un taux horaire, à la journée ou à la pièce.